

LE BOURG-D'OISANS

Un projet citoyen en marche pour la création d'une société de production d'énergies renouvelables



André Salvetti, maire du Bourg-d'Oisans, ici à gauche, était venu avec sa casquette de vice président de la communauté de communes en charge de l'environnement. Il a d'entrée posé le cadre : « ce sera un projet participatif ou ce ne sera pas. »

préc.

souv.

1 / 3



Le Bourg-d'Oisans Oisans

Un projet citoyen pour la création d'une société de production d'énergies renouvelables ?

Le 25 avril dernier, ils étaient d'une quarantaine à être venus assister à une présentation des expériences conduites dans les territoires haut-alpins du Briançonnais et de l'Embrunais avec des sociétés associant les citoyens dans la production d'énergies renouvelables.

Jeudi soir, dans la salle du conseil municipal, seule une petite dizaine de personnes avait répondu à la proposition de participer à une réunion pour étudier, et si possible choisir le statut, d'une société de même nature en Oisans.

André Salvetti, maire : « Ce sera un projet participatif ou ce ne sera pas »

André Salvetti, maire du Bourg-d'Oisans, était venu avec sa casquette de vice président de la communauté de communes en charge de l'environnement. D'entrée il a posé le cadre : « ce sera un projet participatif ou ce ne sera pas ». Ajoutant « l'Oisans a déjà un plan climat territorial, alors que rien ne l'y obligeait, le seuil étant fixé au-dessus de 20 000 habitants. En revanche, il y a sans doute des opportunités avec la création par l'État d'un fonds de 5 milliards d'euros. »

Quant à la communauté de communes, elle est déjà fortement impliquée dans le développement durable et a la volonté de devenir un territoire à énergie positive. Un domaine où la construction du nouveau siège de la collectivité se veut exemplaire. Alors même que depuis plusieurs années la CCO développe le conseil, et apporte des aides pour la rénovation énergétique chez les particuliers.

Cédric Raynel, de l'Ageden (Association pour une Gestion Durable de l'ENERgie) pouvait alors exposer les multiples possibilités de statut pour créer une telle société : d'un côté, celle où les collectivités locales sont majoritaires, la plus connue étend la société d'économie mixte (Sem), de l'autre différente forme ou la participation du secteur privé, dans le cas présent des habitants, est majoritaire.

Vous sentez concernés, vous voulez être informés, vous voulez participer, contactez Sandra Reynaud au 04 78 11 20 93 ou : s.reynaud@ccoisans.fr